

CHAUMEIL EN MONÉDIÈRES

JEUDI 7 AOÛT 2008

pour toi, Ségurel

CYCLOSPORTIVE

Départ BUGEAT [9h] - Arrivée CHAUMEIL

- Arrivée PARIS-CORRÈZE : 16h -

19H30 - SOIRÉE "POUR TOI SÉGUREL" [sous chapiteau]



Jean Ségurel au départ du Grand Prix de La Courtine, en 1928

CORRÈZE
Conseil Général

CF
CENTRE FRANCE
Banque Assurance Immobilier

france
bleu
limousin

Mauguin

MESPOULET

LA MONTAGNE

F.F.C.

NEWSPORT
Communauté pour l'événementiel

maugein
imprimeurs



Cyclo sportive "La Jean Ségurel"

JEUDI 7 AOÛT 2008

➔ **EPREUVE OUVERTE A TOUS :**

Licenciés ou non en prologue du Paris-Corrèze

➔ **CONDITIONS DE PARTICIPATION :**

L'épreuve est ouverte aux adultes ayant 18 ans révolus le jour de la manifestation.

➔ **CATEGORIES** (hommes – femmes) :

18 ans à 25 ans inclus

de 26 ans à 40 ans inclus

de 41 ans à 50 ans inclus

et 51 ans et plus

➔ **LIEU DE DEPART DE LA CYCLO de 80 km :** BUGEAT (espace Les Mille Sources)

Remise des plaques de cadre ou des dossards à partir de 8 heures.

➔ **DEPART DE LA CYCLO :** 9 heures.

➔ **PARTICULARITES DE CETTE CYCLOSPORTIVE :**

Le Club Sportif des Monédières demande aux participants, dans la mesure du possible, de porter des maillots (en laine) rappelant les années 1950-1960 pour faire un clin d'œil à Jean SEGUREL qui a organisé le 1^{er} Bol d'Or en 1952 le 7 août, il y a exactement 56 ans.

Une caravane publicitaire, avec des véhicules des années 50 ainsi que des accordéonistes, précédera la cyclo « La Jean SEGUREL ».

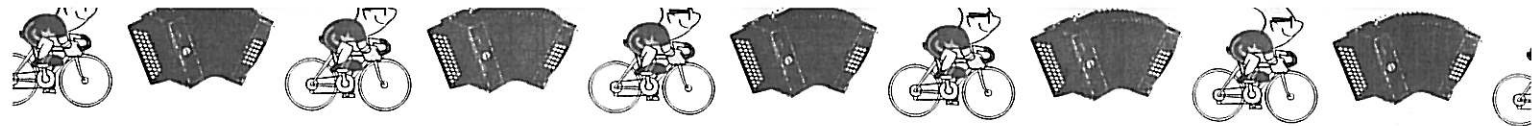
Les concurrents de la « Jean Ségurel » emprunteront l'itinéraire du Paris-Corrèze à partir de Saint-Augustin en direction de Freysselines pour l'arrivée à Chaumeil.

➔ **ATTENTION PARTICULIERE :**

Les concurrents de la cyclo qui arriveront à Saint AUGUSTIN après 12 heures seront arrêtés par les commissaires de course et ceci pour des raisons de sécurité sur le parcours du PARIS-CORREZE. Aucune navette n'est prévue entre Chaumeil et Bugeat.

➔ **REMISE DES RECOMPENSES :**

Elles auront lieu sur le podium protocolaire du Paris-Corrèze à 12 h 30.



Date limite et impérative : 30 Juillet 2008

Aucun engagement ne sera pris après cette date ni le jour de l'épreuve

Pour être recevable chaque engagement devra comporter :

NOM – PRENOM – DATE DE NAISSANCE – ADRESSE – CATEGORIE : F – M et devra être accompagné de :

- certificat médical de moins de 3 mois pour les non licenciés FFC
- photocopie de la licence pour les licenciés FFC – UFOLEP, etc...
- un chèque de 20 € pour les licenciés FFC
- un chèque de 25 € pour les non licenciés FFC.

AVANT LE DÉPART, LES PARTICIPANTS RECEVRONT :

- un tee-shirt
- un diplôme souvenir sous forme de CD
- un ticket boisson (boisson à retirer après l'épreuve à la buvette du Club Sportif des Monédières.

UN TROPHÉE SERA REMIS :

- au vainqueur de chaque catégorie
- aux plus jeunes (garçon et fille)
- aux plus âgés (homme et femme)
- au club ayant le plus d'engagés

REGLEMENT DE L'EPREUVE

- Article 1 :** Les participants devront obligatoirement respecter le Code de la Route et se conformer aux injonctions des agents de la force publique et des responsables sécurité de l'organisation.
- Article 2 :** L'organisation assurera la régulation de la vitesse des participants. A cet effet un véhicule officiel précédera la tête de la course. En aucun cas les participants ne pourront doubler ce véhicule ouvreuse sans s'exposer à l'exclusion de la cyclo.
- Article 3 :** En fonction du nombre de participants, le Club Sportif des Monédières se réserve le droit de donner le départ en plusieurs séries.
- Article 4 :** Si des circonstances imprévues obligeait le Club Sportif des Monédières à porter des modifications dans l'itinéraire et l'horaire de La Jean SEGUREL, celles-ci seraient portées à la connaissance des participants dans l'heure qui précédera le départ.
- Article 5 :** Les coureurs arrivant à Saint Augustin après 12 heures seront arrêtés pour des mesures de sécurité.
- Article 6 :** Une assistance médicale, une assistance radio, et dépannage seront assurées sur l'ensemble du parcours. L'assistance dépannage n'est pas systématique. Chaque concurrent devra être en mesure de se dépanner seul en cas de crevaison.
- Article 7 :** Le port du casque à coque rigide est obligatoire.
- Article 8 :** Toute voiture suiveuse n'appartenant pas à l'organisation est interdite.
- Article 9 :** Un ravitaillement statique est prévu sur le parcours (Le Lonzac). Tout ravitaillement « en vol » est interdit. Afin de préserver l'environnement, tout concurrent ayant jeté des débris en dehors de la zone prévue à cet effet sera disqualifié.
- Article 10 :** Tout concurrent attardé devra se soumettre aux ordres des commissaires.
- Article 11 :** Les commissaires de l'épreuve ont tous pouvoirs d'exclure tous participants ne se conformant pas au règlement.
- Article 12 :** L'organisateur souscrit auprès des instances fédérales une assurance de responsabilité civile pour les concurrents non licenciés.

BULLETIN D'INSCRIPTION A "La Jean Ségurel"

JEUDI 7 AOÛT 2008

NOM PRÉNOM

Date de naissance Sexe : M - F (rayer la mention inutile)

Adresse

Code Postal : Ville : Tél :

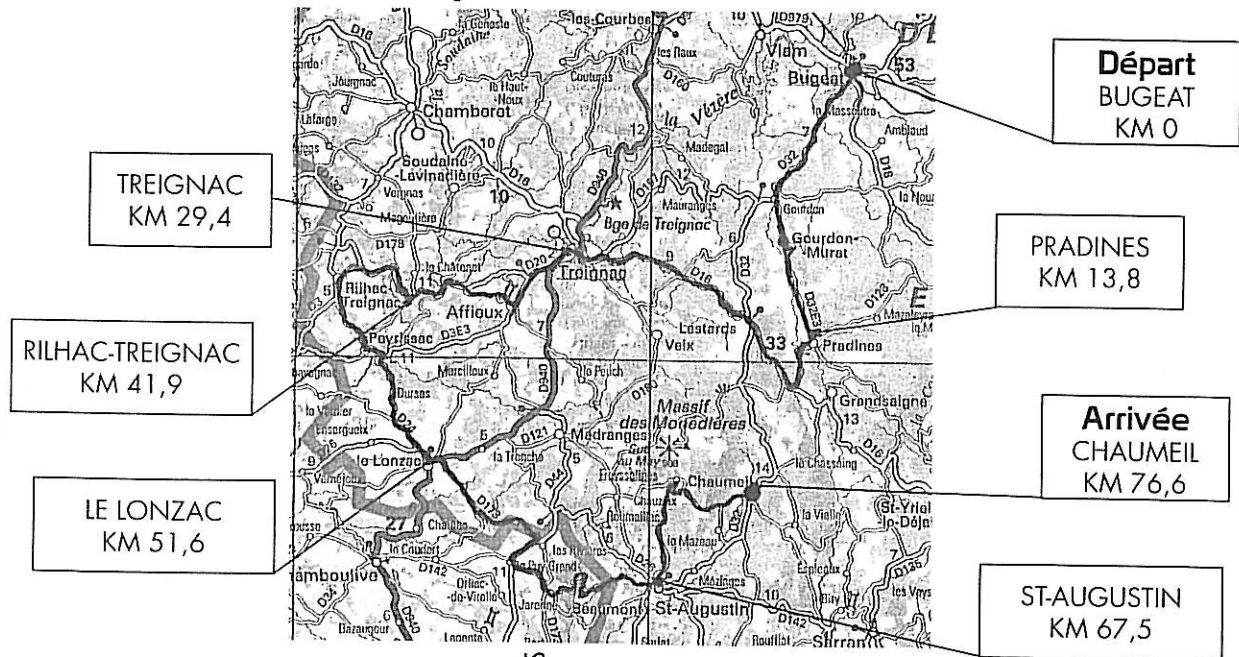
Licencié : FFC n° Autres : Club : Non licencié

Catégorie : 18 à 25 ans inclus 26 à 40 ans inclus 41 à 50 ans de 51 et +

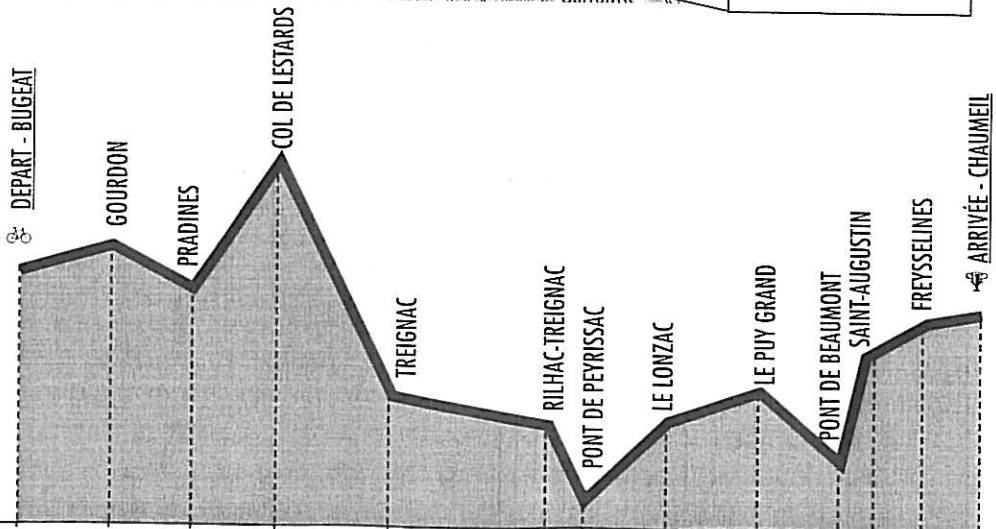
Pour les non-licenciés Certificat médical du (date) ci-joint

**BULLETIN D'INSCRIPTION À ADRESSER À : Monsieur Georges GORSE - Cayre - 19800 CORREZE - Tél. 05 55 21 36 77
(DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 30 JUILLET 2008) - RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS : www.pays-de-tulle.fr**

Circuit Cyclo "La Jean Ségurel"



PROFIL



| | | | | | | | | | | | | | |
|----------------------|------|------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-----|
| COTES | 690 | 724 | 661 | 849 | 500 | 450 | 335 | 460 | 500 | 390 | 560 | 619 | 634 |
| DISTANCES PARTIELLES | | 7.30 | 6.50 | 6.60 | 9.00 | 12.50 | 3.10 | 6.60 | 7.20 | 6.50 | 6.70 | 4.60 | |
| DISTANCES CUMULÉES | 0.00 | 7.30 | 13.80 | 20.40 | 29.40 | 41.90 | 45.00 | 51.60 | 58.80 | 65.30 | 72.00 | 76.60 | |